

# Communication N° 06 - 2014 au Conseil communal

Séance du 12 mars 2014

Une stratégie de communication pour encadrer nos projets

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Expliquer et prioriser la présentation des projets de notre ville est un enjeu de communication pour Pully. Le programme de législature 2011-2016 coordonne plusieurs actions municipales et met l'accent sur deux priorités en terme d'urbanisme : la politique du logement et le renforcement de l'attractivité du centre-ville.

Ces actions sont enthousiasmantes car elles nécessitent de nous projeter dans l'avenir tout en nous imposant de communiquer clairement notre vision pour la faire partager.

Un important travail de réflexion et d'études a été mené depuis l'automne 2011 pour définir une ligne directrice de l'évolution du centre-ville et pour nous permettre de visualiser l'ensemble des projets. Nous sommes heureux de vous en présenter la plaquette dans une première version.

Ces différents projets vont redessiner, petit à petit, le centre de notre ville, raison pour laquelle il est nécessaire de les accompagner d'une communication adéquate. Notre but est de permettre aux Pulliérans d'être partie prenante dans la construction de notre avenir urbain.

La plaquette que vous recevez présente trois projets en détail et brosse le décor d'une trentaine d'autres.

Conformément à l'engagement pris lors de votre séance du 5 février dernier, la Municipalité travaille à la planification stratégique de sa communication. Elle est en cours de réalisation et sera sous toit avant l'été.

L'objectif de cette stratégie est de pouvoir expliquer et prioriser la présentation des projets de la ville pour communiquer activement.

Dans la plaquette qui vous est remise, nous évoquons des projets à des stades de maturité différents. Certains sont planifiés, d'autres ne le sont pas encore. Certains s'inscrivent dans le projet d'agglomération PALM entre Lutry et Bussigny, d'autres figurent dans notre Masterplan pour le centre-ville de Pully.

Par sa stratégie de communication, la Municipalité souhaite faire passer les messages suivants :

- les différents projets sont interdépendants et s'inscrivent dans une vision globale cohérente :
- les projets ou idées à plus long terme sont évoqués par souci de cohérence et pour clarifier nos orientations prospectives.

Cette vision globale est complexe et palpitante à la fois et c'est pour cette raison que nous souhaitons vous la présenter.

Une séance d'information à l'ensemble du Conseil communal est planifiée le mardi 6 mai à 19h00, à la Grande Salle de la Maison Pulliérane. Nous espérons que vous y viendrez nombreux.

La lecture de la plaquette « Pully, Ville d'aujourd'hui » vous invite à un voyage vers les futurs projets qui traduisent notre volonté de faire évoluer notre cadre de vie et qui affirment également le rôle de Pully comme ville centre de l'Est lausannois.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce document et nous nous réjouissons de vous le commenter et de répondre à vos questions.

Le syndic

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

S Kent of

G. Reichen Ph. Steiner

Le secrétaire

Annexe : une plaquette

Pully, le 12 mars 2014



## LE COEUR DE VILLE, AUJOURD'HUI

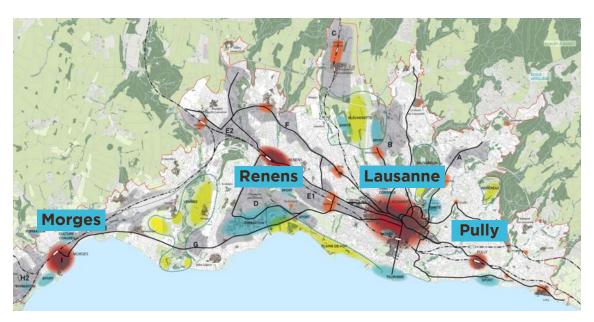


### LE COEUR DE VILLE, AUJOURD'HUI

Reconnue comme « ville-centre » de l'Est dans le Projet d'agglomération Lausanne-Morges, Pully s'emploie à renforcer son cœur de ville : créer un lieu d'intensité urbaine où l'on aime aller pour voir du monde, faire du lèche-vitrine, trouver une administration, assister à un spectacle, visiter une exposition, prendre un train pour une destination proche ou lointaine, etc. Tous ces ingrédients sont déjà présents au centre de Pully, mais de façon clairsemée. Un important programme de requalification est engagé, qui vise à valoriser l'existant et à dynamiser l'avenir.

#### Lausanne, Morges, Renens et... Pully

Dès 2007, Pully a été identifiée comme l'une des quatre villes-centres du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM). Elle doit cette reconnaissance à sa position dans l'Est lausannois, à son poids, à son dynamisme et à son excellente desserte par les transports publics. Dans ce contexte, le cœur de ville de Pully fait l'objet de toutes les attentions. Soutenu par tous les échelons de planification (de la Commune au Canton et à la Confédération), le renforcement de son attractivité est l'une des deux priorités du Programme de législature de la Municipalité 2011-2016.



PALM 2012 : extrait de la planche C1 Armature urbaine : sites stratégiques, centralités et polarités

#### Concept général

Déjà largement bâti et densément utilisé, un cœur de ville est toujours un territoire complexe. Pour organiser l'évolution du cœur de Pully, plusieurs études ont été réalisées. Leur synthèse fait l'objet d'un plan d'orientation (Masterplan) sur les 10 à 15 prochaines années, intitulé « Vers une image directrice du centre de Pully », qui coordonne les démarches de requalification et de valorisation urbaines.

Le Masterplan fixe un concept général.

- Le cœur de ville de Pully s'inscrit dans un **réseau d'espaces verts** reliant les collines aux rives du lac.
- Son accessibilité multimodale est excellente, avec des parkings importants, un réseau dense de transports publics régionaux et urbains et des réseaux de mobilité douce en voie d'amélioration.
- Trois secteurs évolueront différemment : le Vieux Bourg (en noir sur la carte) est un patrimoine à préserver et valoriser ; le secteur central (en beige foncé) est à recomposer et à requalifier ; le secteur d'équipements publics (en gris clair) est à moderniser et à compléter.

Plus précisément, le Masterplan coordonne trois lignes d'action :

- 1. la mobilité
- 2. les espaces publics
- 3. l'urbanisation.



Masterplan pour le centre de Pully, août 2013 : concept général « Urbanisation et paysage » (p. 25)

#### LES ESPACES PUBLICS : DES RUES ET DES PLACES CONVIVIALES

Les réaménagements des espaces publics du cœur de ville visent à faciliter les déplacements à pied et à vélo et à rendre plus accueillante l'ambiance des rues et des places. Notamment :

l'av. du Prieuré (réalisé)



• Rehaussement du pont et requalification de • Réaménagement des abords du pont du Tirage (réalisé)

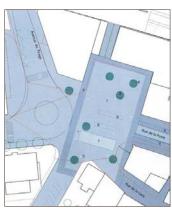


• Circulations piétonnes et accès aux quais CFF : création de quatre accès complémentaires (réalisation dès 2013)





• Pl. de la Gare et giratoire : suppression du stationnement en surface, requalification de l'espace public, déplacement du giratoire du bas de l'av. du Tirage et construction d'un bâtiment à vocation mixte (logements et commerces) (projet en cours d'étude)





Illustrations à titre indicatif

• Pl. de la Clergère et interface bus : renforcement de l'arborisation, réorganisation de la circulation, réorganisation des arrêts de bus, traversée piétonne en surface (projet en cours d'étude)



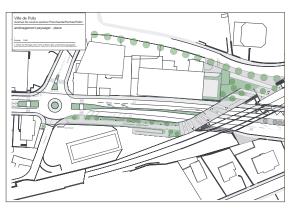


• Rue de la Poste et av. Samson-Reymondin : réaménagement de la rue et des espaces adjacents (projet en cours d'étude) (vue sur le Prieuré depuis l'av. S.-Reymondin)



• Pont de la Panchaude : ouvrage réservé aux piétons et aux cycles, réaménagement des abords (projet en cours d'étude)





Illustrations à titre indicatif

#### 2. LA MOBILITÉ : UNE ACCESSIBILITÉ MULTIMODALE

Le cœur de ville de Pully est bien relié à l'agglomération et aux réseaux de transport régionaux, nationaux et internationaux (gares, bus, routes, autoroutes). Son accessibilité va encore s'améliorer grâce à la complémentarité des divers modes de transport (voir aussi le dossier « La mobilité à Pully, aujourd'hui », septembre 2013).

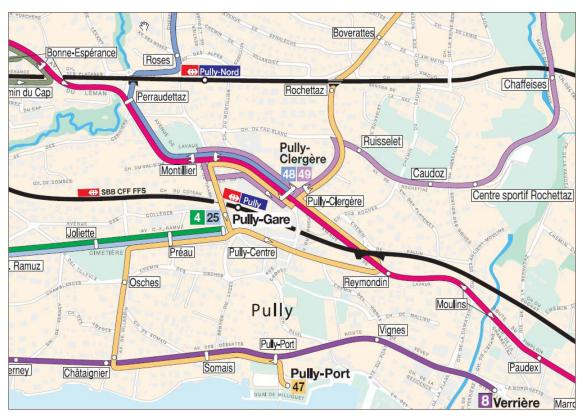
#### Accessibilité en transports publics

Le RER est appelé à desservir la gare de Pully à la cadence du quart d'heure, moyennant la réalisation d'un aménagement ferroviaire à Renens.

Reconnue comme « axe fort d'agglomération », l'av. de Lavaux sera desservie par un bus rapide (bus à haut niveau de service BHNS), mis en service en 2018 entre Lutry et Pully, et en 2020 jusqu'à St-François.

Les cadences et les vitesses de circulation du réseau de bus seront renforcées. Le triangle du cœur de ville sera desservi par la ligne 47 et par la ligne 48 de retour au centre dès 2014 (non mentionnée sur le plan du réseau 2013 ci-dessous).

La gare de Pully-centre verra très prochainement la création de quatre nouveaux accès aux quais et l'aménagement d'une liaison piétonne au Nord des voies.



Réseau tl 2013, extrait

#### Accessibilité en transports individuels motorisés

Le cœur de ville de Pully doit continuer à jouir d'une bonne accessibilité en transports individuels motorisés. La modération du trafic et la réorganisation des accès aux parkings se poursuivront, comme cela a déjà été fait à la Grand'Rue et lors de la mise en zone piétonne du pont du Prieuré. Ces aménagements permettront de requalifier l'espace public et de le rendre plus attractif : plantation d'arbres et de fleurs, élargissement des trottoirs, création de zones de rencontre par petites places munies de bancs, etc.

#### Circulations

- La rue de la Poste sera en sens unique vers l'Est jusqu'au bas du parking de l'av. S. Reymondin, qui restera à double sens.
- L'av. du Tirage restera en sens unique descendant.
- L'av. de Lavaux restera bien sûr à double sens et sera équipée d'une piste cyclable dans le sens montant.

#### Accès aux parkings

- Le rôle du parking urbain du Pré-de-la-Tour sera renforcé, ses entrées et sorties réorganisées pour en simplifier l'accès.
- Le stationnement en surface sera restreint au profit de celui en ouvrage.

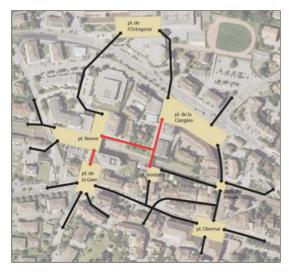


Masterplan pour le centre de Pully, août 2013 : concept urbanisme et paysage (p. 28)

#### Accessibilité en mobilité douce

Le réaménagement des espaces publics du cœur de ville a déjà commencé avec la Grand-Rue et la mise en zone piétonne du pont du Prieuré. La démarche va s'étendre à l'ensemble du secteur, en améliorant progressivement l'accessibilité des rues et des places pour les piétons et les cyclistes.

- Les traversées piétonnes s'effectueront préférentiellement en surface (plutôt qu'en passages souterrains).
- Le secteur central et le Vieux Bourg seront reliés par un réseau piéton continu, clairement lisible et agréable à la promenade.



places piétonnes / mobilité douce liaisons piétonnes / mobilité douce liaisons mixtes piétons / véhicules

Liaisons piétonnes majeures à réhabiliter (Ville de Pully DUE, Atelier international de projets urbains, juin 2013, dia 46)

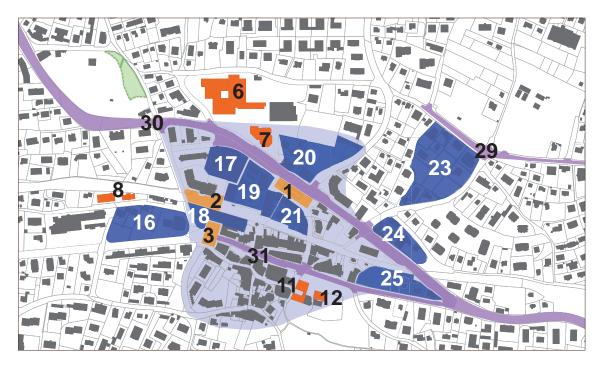
Masterplan pour le centre de Pully, août 2013 : schéma de principe des espaces publics (p. 31)

#### 3. L'URBANISATION : ÉTUDES ET PLANIFICATIONS

Si le Vieux Bourg présente un urbanisme ancien de qualité, à préserver et à valoriser, le triangle Gare-Clergère et le secteur Nord sont loin de présenter les qualités d'intensité, d'image et d'attractivité que l'on est en droit d'attendre d'un cœur de ville. Dans quelle mesure est-il possible de faire évoluer des secteurs bâtis aussi complexes ? Une analyse minutieuse des potentiels, du foncier, de la circulation, de l'économie et des espaces publics a montré qu'il existe d'importantes possibilités d'amélioration.

Les démarches sont conduites par secteur. Dans tous les cas, plusieurs années sont nécessaires pour dresser les premières études de faisabilité, élaborer les plans de quartier (ou plans partiels d'affectation) en concertation avec les acteurs (propriétaires, commerçants, CFF, etc.), mener à bien les procédures d'approbation, obtenir des permis de construire et ouvrir les premiers chantiers.

À ce jour, une dizaine de plans de quartier sont engagés dans le cœur de ville de Pully (numérotées de 16 à 25 sur la carte), se trouvant à divers stades d'avancement.



#### Espaces publics

- 1 Place de la Clergère
- 2 Place Neuve
- 3 Place de la Gare

#### Bâtiments publics

- 6 Collège Arnold-Reymond
- 7 Théâtre L'Octogone
- 8 Collèges Pierre d'Arvel et Jules Loth
- 11 Prieuré 2/2A
- 12 Villa romaine

#### Rues à requalifier

- 29 Avenue de Rochettaz
- 30 Avenue de Lavaux
- 31 Rue de la Poste/Av. S.-Reymondin

#### Plans de quartier

- 16 Ramuz-Tirage
- 17 Extension Migros
- 18 Tirage-Gare
- 19 Clergère-Gare
- 20 Clergère Nord
- 21 Clergère Sud
- 23 Roches-Rochettaz
- 24 Lavaux-Roches-Pallin-Panchaude
- 25 Samson-Reymondin

- 16 Plan de quartier Ramuz-Tirage : création d'un îlot urbain avec des immeubles de 3 niveaux sur l'av. C.-F. Ramuz
- 17 Extension Migros : rehaussement du bâtiment actuel (au stade de l'étude de faisabilité)
- 18 Plan de quartier Tirage-Gare : implantation d'un immeuble haut (rez + 11 étages) emblématique, marquant l'entrée dans le cœur de ville et la rue de la Poste et amélioration de la lisibilité de la gare CFF dans Pully





• 19 Secteur Clergère-Gare : densification et amélioration des espaces publics (au stade de l'étude de faisabilité foncière et urbaine)





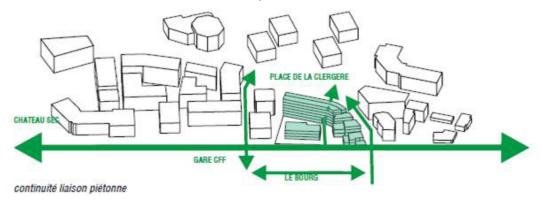
• 20 Secteur Clergère Nord : densification et création d'une façade de qualité sur l'av. de Lavaux (au stade de l'étude de faisabilité foncière et urbaine)



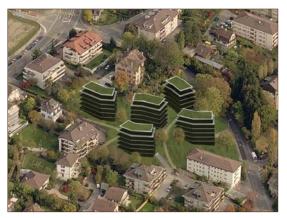


Illustrations à titre indicatif

• 21 Plan de quartier Clergère Sud : restructuration et densification du bâti existant, création d'un îlot cohérent et de liaisons piétonnes attractives (mutation en profondeur, au stade de l'étude de faisabilité foncière et urbaine).



- du bâti dans un secteur libre de constructions, valorisation des qualités paysagères du site
- 22 Secteur Roches-Rochettaz : densification 23 Secteur Lavaux-Roches-Pallin-Panchaude: valorisation d'une ancienne friche industrielle





• 25 Plan partiel d'affectation Samson-Reymondin : densification d'un îlot aux portes du cœur de ville (première étape achevée, deuxième étape réalisable de suite)





Illustrations à titre indicatif

#### Pour en savoir plus

www.lausanne-morges.ch www.pully.ch

#### Autre dossier disponible en octobre 2013

• La mobilité à Pully, aujourd'hui

Direction de la rédaction Nathalie Lude Concept et rédaction Richard Quincerot, urbaniste FSU Mise en page Service de la communication © Ville de Pully, octobre 2013 www.pully.ch communication@pully.ch



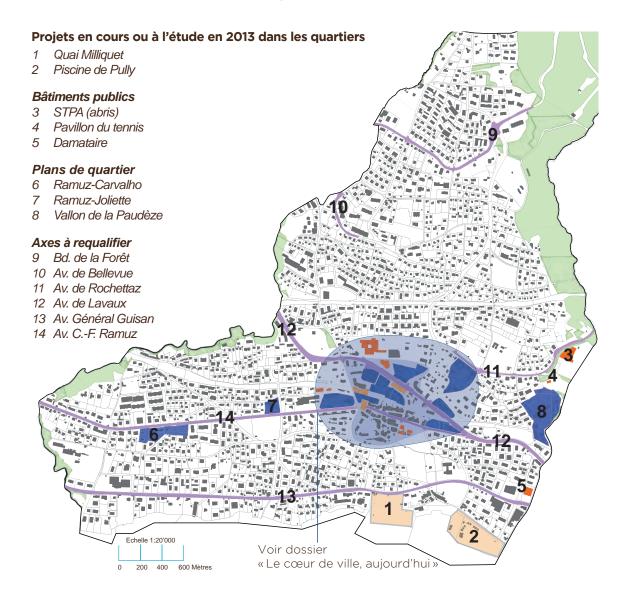
# LES QUARTIERS DE PULLY, AUJOURD'HUI

### LES QUARTIERS DE PULLY, AUJOURD'HUI

Les rues sont les visages des quartiers. Certaines à Pully ont une allure assez routière. Aménagées pendant les années 50-60, elles avaient été conçues pour le seul trafic automobile, souvent sans trottoirs, voies cyclables, ni transports publics. Aujourd'hui, l'heure est au partage et à la convivialité : les rues se transforment pour accueillir tous les modes de déplacement et améliorer le paysage des quartiers. L'évolution se fait pas à pas, en coordonnant étroitement les enjeux techniques et paysagers.

#### Des projets importants dans les quartiers

Si le cœur de ville est prioritaire pour la législature 2011-2016, des projets importants sont également engagés dans les quartiers de Pully. Au bord du lac, l'av. du Général Guisan requalifiée (13) desservira un quai Milliquet réaménagé par étapes (1), tandis que les études sur l'avenir de la piscine se poursuivent (2). Des bâtiments publics sont à rénover et renforcer (3, 4, 5). Des plans de quartier sont situés le long des axes de transport public (6, 7, 8). Et les principaux axes de mobilité font l'objet de programmes de requalification (9, 10, 11, 12, 13). Des dossiers d'information seront consacrés à ces projets au fur et à mesure de leur avancement.



#### Un exemple de requalification en cours : le boulevard de la Forêt

La requalification des principaux axes de circulation concilie plusieurs objectifs :

- garantir des parcours sûrs et continus pour les piétons et les vélos, notamment pour les enfants sur le trajet de l'école ;
- organiser des arrêts de bus confortables en réglant les questions de trafic automobile ;
- réduire la largeur de certaines chaussées de façon à inciter les automobilistes à circuler moins vite ;
- et améliorer le paysage et l'ambiance de l'espace public, de façon à renforcer la qualité de vie dans les guartiers.













Bd de la Forêt (quartier de la Rosiaz), avant et projet : création d'un trottoir au sud, aménagement d'arrêts de bus et de bandes cyclables sur la chaussée (dessins Profil Paysage)

#### En permanence, des petits chantiers bien coordonnés

Parallèlement à ces projets importants, dont chacun fait l'objet d'une planification spécifique, la Ville de Pully réalise de nombreux chantiers secondaires, dans le cadre d'une planification générale qui, pas à pas, fait évoluer les réseaux de mobilité et le paysage des quartiers. Ces petites interventions s'effectuent de manière très efficace, grâce à une coordination étroite entre les démarches foncières, les travaux sur les canalisations et les réseaux en sous-sol, la gestion des circulations et les projets paysagers.

#### • Un schéma directeur de la mobilité douce

Quand on est en voiture, on circule partout et on n'a pas peur des détours. En revanche, à pied ou à vélo, on a besoin de trouver des parcours aussi directs et aussi sûrs que possible. En novembre 2010, un schéma directeur de la mobilité douce a repéré tous les dysfonctionnements des réseaux de mobilité douce et dressé la carte des améliorations à apporter pour les années à venir. Cette anticipation permet d'effectuer en temps utile d'éventuelles démarches foncières qui pourraient s'avérer nécessaires (acquisitions de terrains pour élargir une voie ou créer un chemin piéton, par exemple).

#### • Économie de travaux

Du coup, plus besoin d'ouvrir et de refermer les chaussées plusieurs fois de suite! Lorsque la Direction des travaux et des services industriels doit intervenir sur des canalisations en sous-sol, elle sait d'avance comment la rue devra être reconstruite après le chantier. La coordination est permanente avec la Direction de l'urbanisme, dont l'équipe de paysagistes dresse les projets au cas par cas.

Anticipation et coordination permanente : cette organisation permet d'éviter les travaux inutiles, tout en garantissant la cohérence et la qualité des résultats.

#### Quelques exemples récents de petites réalisations

Sécuriser un parcours piéton, créer une bande cyclable et un bout de trottoir, aménager un arrêt de bus, valoriser une petite surface délaissée à l'angle de deux rues, améliorer un angle de rues, etc. : chaque « petit chantier » contribue à l'évolution progressive des quartiers.





Quai Milliquet, avant et après



Ch. du Grillon, avant, maquette du projet, en travaux





Ch. de Pierraz-Portay, avant et après



Av. du Tirage, avant, maquette du projet, après

#### Pour en savoir plus

www.lausanne-morges.ch www.pully.ch

#### Autres dossiers disponibles dès octobre 2013

- Le coeur de ville de Pully, aujourd'hui
- La mobilité à Pully, aujourd'hui

Direction de la rédaction Nathalie Lude Concept et rédaction Richard Quincerot, urbaniste FSU Mise en page Service de la communication © Ville de Pully, novembre 2013 www.pully.ch communication@pully.ch



# LA MOBILITÉ À PULLY, AUJOURD'HUI



### LA MOBILITÉ À PULLY, AUJOURD'HUI

Hier banlieue du « tout-voiture », Pully a de bonnes raisons de s'engager dans la stratégie de « report modal » coordonnée par le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM). La diminution du trafic de transit et l'amélioration des transports publics et de la mobilité douce permettent de construire une ville plus agréable à vivre et où on se déplacera toujours plus facilement.



#### La stratégie du report modal : où en est-on?

Lorsqu'un mode de transport est saturé et devient inefficace, il faut le compléter par d'autres, mieux adaptés. C'est la stratégie dite du « report modal » : les déplacements qui peuvent s'effectuer autrement qu'en voiture sont incités à « se reporter » vers les transports publics (trains, bus, tram, etc.) et vers les mobilités douces (le vélo lorsque les pentes ne sont pas trop fortes, la marche pour les petites distances). Ainsi, on peut répondre aux besoins de mobilité tout en assurant un « retour au calme » des rues et des places et en améliorant la qualité de la vie en ville.

Coordonnée par le PALM à l'échelon de l'agglomération, cette stratégie est bien engagée. Le trafic automobile a commencé à baisser dans l'Est lausannois entre 2005 et 2010 et la tendance s'est accélérée en 2010-2012. À Pully, par exemple, la mise en zone piétonne du pont du Prieuré s'est accompagnée d'une baisse de 10 % du trafic sur l'axe de la rue de la Poste. Mais si le mouvement paraît bien amorcé, il reste encore beaucoup à faire pour harmoniser tous les modes de transport.

#### Vers une meilleure cohabitation des modes de transport

Pully hérite de rues et routes aménagées pendant les années 60 et 70 qui donnaient la priorité au trafic automobile - comme en témoignent par exemple les passages piétons sous l'av. de Lavaux ou la surface d'asphalte de la pl. de la Clergère.

L'amélioration de la mobilité nécessite une meilleure cohabitation des modes de transport. Les conséquences diffèrent selon les contextes :

- le **coeur de ville** doit faire une part plus importante aux transports publics, aux vélos et aux piétons, en maintenant son accessibilité en voiture (voies d'accès, parkings), mais en écartant le trafic de transit;
- les **axes principaux** sont à requalifier, de façon à modérer le trafic et à améliorer les conditions faites aux transports publics, aux vélos et aux piétons;
- les **quartiers** doivent être réservés au trafic d'accès « à destination », pour préserver la sécurité et la tranquillité.

#### Transports publics: un réseau déjà dense qui va continuer de se renforcer

En contexte urbain dense, les transports publics sont très efficaces et nettement plus économes en surface de circulation et de stationnement que l'automobile, souvent utilisée par une personne seule (1 bus = 50 à 100 voitures, par exemple).

#### Liaisons extérieures

Pully a la chance d'avoir deux gares, dont la fréquentation ne cesse d'augmenter. Avec deux futurs bus rapides, la ville sera très bien reliée par transports publics aux autres pôles de l'agglomération.

- A la gare de Pully, la desserte RER pourra passer au quart d'heure en 2018 si un aménagement ferroviaire est réalisé comme prévu à Renens. A Pully-Nord, la desserte restera à la demi-heure encore quelques années.
- Les futurs bus rapides t2 et t3 seront des « bus à haut niveau de service » (BHNS) de grande capacité, circulant à fréquence élevée, en partie en site propre et ayant la priorité aux carrefours donc, non gênés par les embouteillages. La ligne t2 (remplaçant la ligne 9) est prévue en 2018 pour Lutry-Pully, en 2020 pour Pully-St-François. La ligne t3 remplacera la ligne 7 à l'horizon 2017.

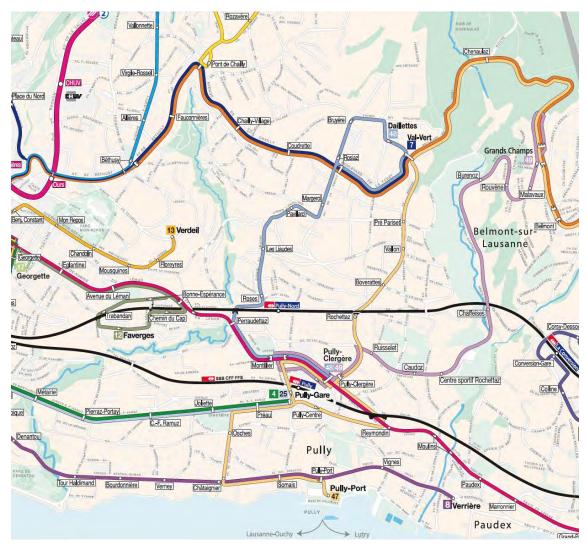


PALM 2012 : extrait de la planche C3 - Principes d'accessibilité en transports publics

#### Liaisons intérieures

Pully est drainée par les lignes tl suivantes :

- le long du lac, la ligne 8 Paudex Le Mont-sur-Lausanne ;
- sur l'av. C.-F. Ramuz, les lignes 4 et 25 reliant la gare de Pully à Prilly d'une part, à la Bourdonnette d'autre part ;
- sur l'av. de Lavaux, le bus 9, qui sera remplacé par un BHNS en 2018 ;
- deux lignes jouant un rôle « d'ascenseurs urbains » : la 47 reliant le Port de Pully à Grandvaux en passant par Belmont ; et la 48, reliant la Gare et le cœur de ville à l'interface de Val-Vert (non mentionnée sur le plan de réseau 2013 ci-dessous) ;
- deux lignes traversant les hauts du territoire communal : la 7 et la 66 ;
- la ligne 49, introduite en décembre 2012, reliant la pl. de la Clergère à Belmont.



Réseau tl 2013, extrait

#### Transports individuels motorisés

La voiture restera un moyen de transport irremplaçable pour bien des déplacements.

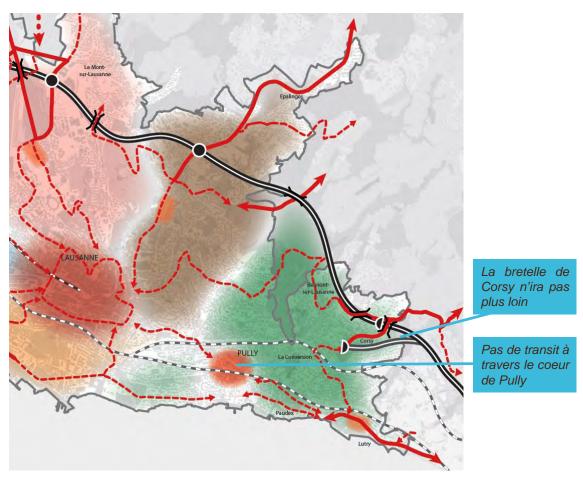
Tous les réaménagements de rues s'effectuent avec l'objectif de maintenir les accès aux parkings, de préférence en ouvrage.

En effet, l'un des objectifs prioritaires du PALM, et plus particulièrement du SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois), n'est pas de reporter les transports individuels motorisés sur les transports publics. Il s'agit en réalité d'absorber les déplacements liés à l'augmentation de population en zone urbaine par les transports publics.

#### Enjeu d'agglomération : maîtriser le trafic de transit

Deux décisions importantes pour l'avenir de Pully ont été inscrites au Projet d'agglomération Lausanne-Morges 2012 :

- à la suite de diverses études comparatives, il a été décidé que la bretelle autoroutière de Corsy n'irait pas plus loin ;
- le trafic de transit à travers l'agglomération devra être drainé sur le contournement autoroutier et non à travers le cœur de ville de Pully.



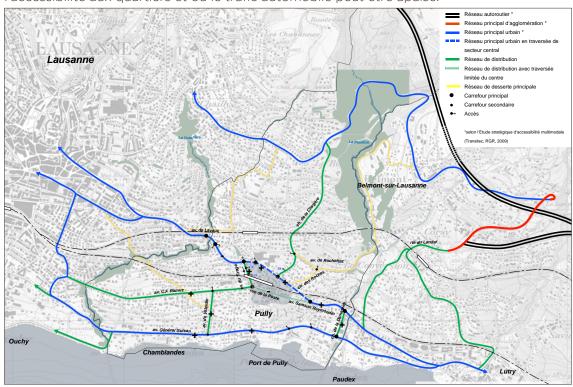
PALM 2012 : extrait de la planche C5 - Principes d'accessibilité en transports individuels motorisés

#### Enjeux locaux : réorganisation et requalification des rues

La hiérarchie du réseau routier en vigueur à l'échelon de l'agglomération Lausanne-Morges ne retient à Pully qu'un petit nombre de rues à fort trafic :

- l'av. G. Guisan, l'av. de Lavaux et le bd de la Forêt (en bleu sur la carte) sont classés dans le « réseau principal urbain » (explication ci-dessous), à requalifier pour mieux intégrer le trafic automobile et les autres modes de transport (bus, vélos, piétons);
- les av. C.-F. Ramuz, G. Guisan, Villardin, les ch. de Rennier et de la Damataire sont classés dans le « réseau de distribution ».

Les autres rues de Pully appartiennent au « réseau local », sans autre fonction qu'assurer l'accessibilité aux quartiers et où le trafic automobile peut être apaisé.



Hiérarchie du réseau routier (selon PALM 2012) : en bleu réseau principal urbain ; en vert, réseau de distribution (source mrs, mai 2013)

Type de réseau	Fonctions principales	Caractéristiques générales
Réseau principal urbain	<ul> <li>Collecter et distribuer le trafic à l'intérieur des secteurs urbains.</li> <li>Assurer les liaisons entre les quartiers.</li> <li>Protéger l'intérieur des quartiers des nuissances dues au trafic de transit.</li> </ul>	<ul> <li>Priorité aux transports publics et aux automobiles.</li> <li>Carrefours giratoires et à feux.</li> <li>Aménagements spécifiques pour les modes doux permettant un niveau de sécurité élevé.</li> </ul>
Réseau de distribution	<ul> <li>Collecter le trafic local des quartiers et en assurer la distribution.</li> <li>Connecter le réseau routier local des quartiers au réseau principal.</li> </ul>	<ul> <li>Fluidité des transports publics et aux déplacements en modes doux.</li> <li>Carrefours giratoires, à feux et à pertes de priorité.</li> </ul>
Réseau de desserte	Assurer la desserte fine des quartiers.	<ul><li>Déplacement en modes doux.</li><li>Carrefours à pertes de priorité.</li><li>Zones réglementées.</li></ul>

#### Mobilité et accessibilité du cœur de ville

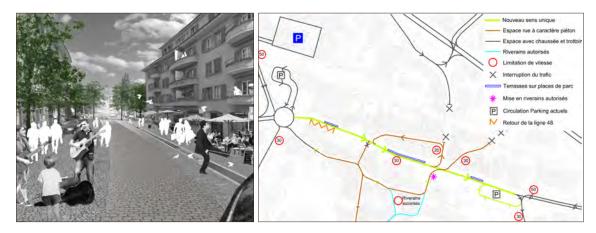
L'évolution du cœur de ville est déjà engagée (Grand'Rue, mise en zone piétonne du pont du Prieuré). Elle va se poursuivre dans le cadre d'un plan d'orientation (synthèse d'études pour organiser l'évolution du coeur de Pully) sur les 10 à 15 prochaines années, le Masterplan (voir aussi le dossier « Le coeur de ville de Pully, aujourd'hui, octobre 2013).

#### Circulations

- La rue de la Poste sera en sens unique vers l'Est jusqu'au bas du parking de l'av. S. Reymondin, qui restera à double sens.
- L'av. du Tirage restera en sens unique descendant.
- L'av. de Lavaux restera bien sûr à double sens et sera équipée d'une piste cyclable dans le sens montant.

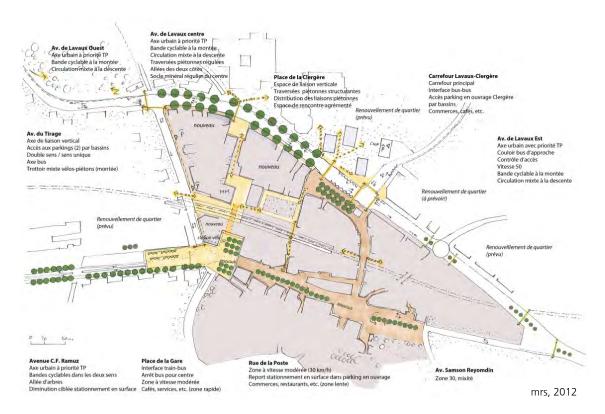
#### Rue de la Poste

Requalification de la rue de la Poste et de l'av. Samson-Reymondin: modération du trafic à la rue de la Poste par l'introduction de la circulation en sens unique vers l'Est, création de pistes cyclables, retour du bus 48 au centre, inversion du sens de circulation sur l'av. du Prieuré et les rues du Centre et de la Gare pour réduire les temps de trajets des riverains, élargissement des espaces piétons pour une plus grande convivialité et amélioration de la qualité des espaces publiques.



#### Accès aux parkings

- Le rôle du parking urbain du Pré-de-la-Tour sera renforcé, ses entrées et sorties réorganisées pour en simplifier l'accès.
- Le stationnement en surface sera restreint au profit de celui en ouvrage.



Vision pour le centre de Pully, mrs 2012 (mrs-rgr-schweingruber zulauf, Valorisation du centre de Pully. Concept d'aménagement et d'exploitation des lieux-clés et des axes structurants, rapport final, Zurich, 1er mai 2013, p.10)

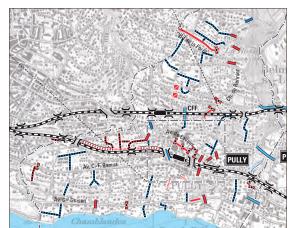
#### Mobilité douce : une transformation par petites touches

De nombreux déplacements en voiture pourraient avantageusement s'effectuer en mobilité douce, plus efficace sur bien des trajets et bonne pour la santé :

- le vélo, surtout pour les trajets à faible pente ;
- la marche à pied, surtout pour les petites distances.

#### Un schéma directeur de la mobilité douce

En 2010, un schéma directeur de la mobilité douce a analysé avec précision les dysfonctionnements des réseaux vélos et piétons et déterminé minutieusement le programme des mesures à prendre pour les résoudre, accompagné de normes et de recommandations pour l'exécution.



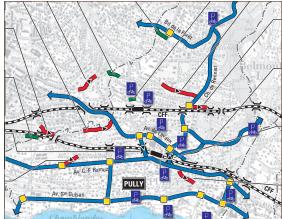


Schéma directeur de la mobilité douce de Pully : cartes des mesures pour le réseau piétonnier et pour le réseau cyclable (Transitec, Rapport final, novembre 2010, extraits des figures 9 et 10)

#### Une concrétisation progressive et coordonnée

Ce programme se concrétise progressivement, par petites touches. Dans quelques années, le réseau des espaces publics de Pully sera ainsi profondément transformé.

Dans leur grande majorité, les mesures de mobilité douce se concrétisent à l'occasion de réfections de canalisations en sous-sol, de façon à économiser des chantiers inutiles. Soigneusement préparés, les travaux sont coordonnés si nécessaire avec des améliorations foncières (par exemple, négociation avec un propriétaire riverain pour élargir une voie publique et réaliser un trottoir sécurisant un trajet d'enfants à l'école).









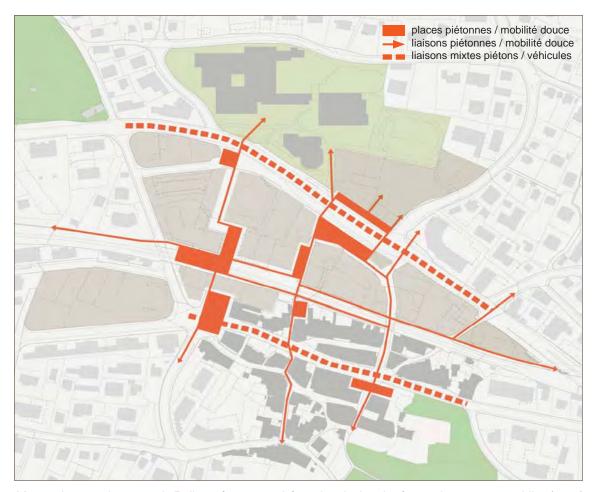




Exemples de mesures de mobilité douce : état des lieux avant travaux et projets sur le bd de la Forêt (quartier de la Rosiaz) : création d'un trottoir au sud, aménagement d'arrêts de bus et de bandes cyclables sur la chaussée (source : bureau Profil Paysage)

D'autres mesures font l'objet de crédits spécifiques : par exemple, le crédit de 170'000 CHF voté par le Conseil communal le 21 novembre 2012 pour la réalisation de 80 places de stationnement pour vélos aux gares et aux collèges de Pully.

Dans le cœur de ville de Pully, la réorganisation des espaces publics fait l'objet d'une planification spécifique, mise au point dans le cadre du Masterplan de 2013. Le but est de réaliser un maillage de tout le centre, pour une meilleure diffusion des flux piétons sur des espaces dédiés.



Masterplan pour le centre de Pully, août 2013 : schéma de principe du réseau des espaces publics (p. 31)

#### Financement et cofinancement des mesures

L'étroite coordination entre les services communaux permet de faire évoluer la mobilité de manière progressive, en optimisant les projets, en assurant la circulation en tout temps et en économisant des travaux inutiles (ne pas rouvrir une chaussée pour refaire des canalisations après avoir modifié un trottoir, par exemple).

Le financement est assuré par le budget de fonctionnement pour les travaux courants et par des crédits spécifiques pour les travaux importants.

Diverses mesures importantes ont été inscrites au Projet d'agglomération PALM 2012 et pourront ainsi bénéficier d'un soutien financier de la Confédération (requalification du bd de la Forêt et de l'arrêt Valvert, bus, interface de la gare CFF).

#### Pour en savoir plus

www.lausanne-morges.ch www.pully.ch

#### Autre dossier disponible en octobre 2013

• Le coeur de ville de Pully, aujourd'hui

Direction de la rédaction Nathalie Lude Concept et rédaction Richard Quincerot, urbaniste FSU Mise en page Service de la communication © Ville de Pully, octobre 2013 www.pully.ch communication@pully.ch